

Ecrit par le 18 mai 2026

L'Église d'Ansois en lice pour gagner le concours de la Fondation 'La Sauvegarde de l'Art Français'



L'Église d'Ansois est en lice pour représenter la Région Sud dans le cadre de la collecte nationale pour le patrimoine religieux rural de la [Fondation 'La Sauvegarde de l'Art Français'](#). Si elle remporte assez de votes d'ici le 16 novembre, elle pourra obtenir une aide pour être restaurée.

Classée au titre des Monuments historiques depuis 1988, l'église Saint-Martin d'Ansois date du XIII^e siècle. Jusqu'à présent, ses peintures murales intérieures, ses meubles religieux, autels et tableaux n'ont jamais été restaurés. « Aujourd'hui, ces chefs-d'œuvre sont en péril », alerte la mairie du village vaclusien.

Ecrit par le 18 mai 2026



© Commune d'Ansois

Candidate de la collecte nationale pour le patrimoine religieux rural

Ainsi, la municipalité d'Ansois a présenté sa candidature à la Fondation 'La Sauvegarde de l'Art Français' qui organise la collecte nationale pour le patrimoine religieux rural à laquelle les communes ont pu s'inscrire entre le 20 septembre et le 12 octobre derniers.

Deux édifices religieux en lice en Région Sud

L'Église d'Ansois représente donc la région Sud aux côtés de la Chapelle Saint-Loup à Cabasse-sur-Issole dans le Var. C'est désormais au public de voter pour l'édifice de son choix. Celui qui aura obtenu le plus de vote se verra attribué une aide financière pour sa restauration. Les votes se clôtureront le dimanche 16 novembre.

Pour voter, [cliquez ici](#).

Arnaud Pignol quitte la tête d'Avignon

Ecrit par le 18 mai 2026

Tourisme



Arnaud Pignol, directeur général de la SPL (Société publique locale) [Avignon Tourisme](#), vient de faire part de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter de ce mercredi 1^{er} octobre 2025. Après 8 ans à la tête de cette structure qui chapeaute l'office de tourisme d'Avignon, les monuments du palais des papes et du pont Saint-Bénézet inscrits à l'Unesco, le centre des congrès du palais des papes et l'espace Jeanne-Laurent, mais aussi le parc des expositions à Agroparc ainsi que les parkings payant du palais des papes, des Halles et de la gare centre quitte ses fonctions pour des raisons médicales.

Cette décision a été actée par le conseil d'administration d'hier qui s'est tenu sous la présidence de [Marc Simelière](#), président d'Avignon tourisme et conseiller municipal délégué au tourisme de la ville d'Avignon. C'est Romain Decelle, actuellement responsable administratif et juridique de cette SPL employant près de 130 collaborateurs, qui a été désigné pour assurer l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil d'administration nommé à l'issue des prochaines élections municipales qui se dérouleront en mars 2026.

Ecrit par le 18 mai 2026

[Tourisme : Avignon explose les compteurs cet été avec une fréquentation exponentielle](#)

Arnaud Pignol, auparavant délégué général d'Inter Rhône, l'interprofession des vins de la Vallée du Rhône, quitte ses fonctions alors Avignon Tourisme (ainsi qu'Avignon et le Vaucluse en général) affiche [une très belle année en termes de fréquentation](#).

L'office du tourisme situé cours Jean-Jaurès au bas de la rue de la République a vu sa fréquentation progresser de +13% avec 56% de touristes français, 32% internationaux et 12% de locaux. Dans le même temps, aux palais des papes, les chiffres de fréquentation sont en augmentation en juillet et en août par rapport à la même période en 2024 puisque [l'exposition-déambulation de l'artiste Othoniel](#) semble avoir dopé la fréquentation du plus grand palais gothique du monde.

[Exposition Othoniel : déambulation onirique dans le cœur d'Avignon](#)

Avignon parmi les beaux centres historiques au monde

Ecrit par le 18 mai 2026



[Turlane](#), spécialiste en ligne des voyages sur mesure, vient de dévoiler le classement des plus beaux centres historiques au monde. Avignon y figure en 6^e position dans le top 25 des centres historiques des villes européennes. Un classement où Cracovie en Pologne, Naples en Italie, Ratisbonne en Allemagne, Riga en Lettonie et Saint-Marin apparaissent aux 5 premières places.

La cité des papes est la seule commune française à figurer dans ce classement établi en prenant en compte quatre critères* : l'accessibilité à pied du centre historique, l'ancienneté de la vieille ville, le coût d'une visite guidée sur place et la popularité du lieu sur Instagram.

Pour Avignon, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, l'origine de la ville remonte à 539 avant J-C, son centre-ville est considéré comme parfaitement accessible, le prix moyen d'une visite guidée y est estimé à 18€ et ses publications sur Instagram sont suivies par 1,5 millions de personnes

Et dans le reste du monde ?

Turlane a aussi réalisé le même type de classement pour les autres continents. En Afrique, Sousse en Tunisie, Fès puis Marrakech au Maroc ainsi que Doha au Qatar et Le Caire en Egypte prennent respectivement les 5 premières places.

En Asie, le top 5 comprend Hoi An au Vietnam (1^{er}), Bhaktapur au Népal, Kyoto au Japon, Luang Prabang au Laos et Fort de Galle au Sri Lanka (5^e).

Côté Amérique Latine, c'est Carthagène en Colombie qui arrive en tête devant Oaxaca au Mexique, Salvador de Bahia au Brésil, Panama et Buenos-Aires en Argentine. Enfin, aux Etats-Unis, ce classement s'établit ainsi : Saint-Augustine en Floride, Charleston en Caroline-du-Sud, La Nouvelle-Orléans en Louisiane, Santa Fe au Nouveau-Mexique et Savannah en Géorgie.

Ecrit par le 18 mai 2026



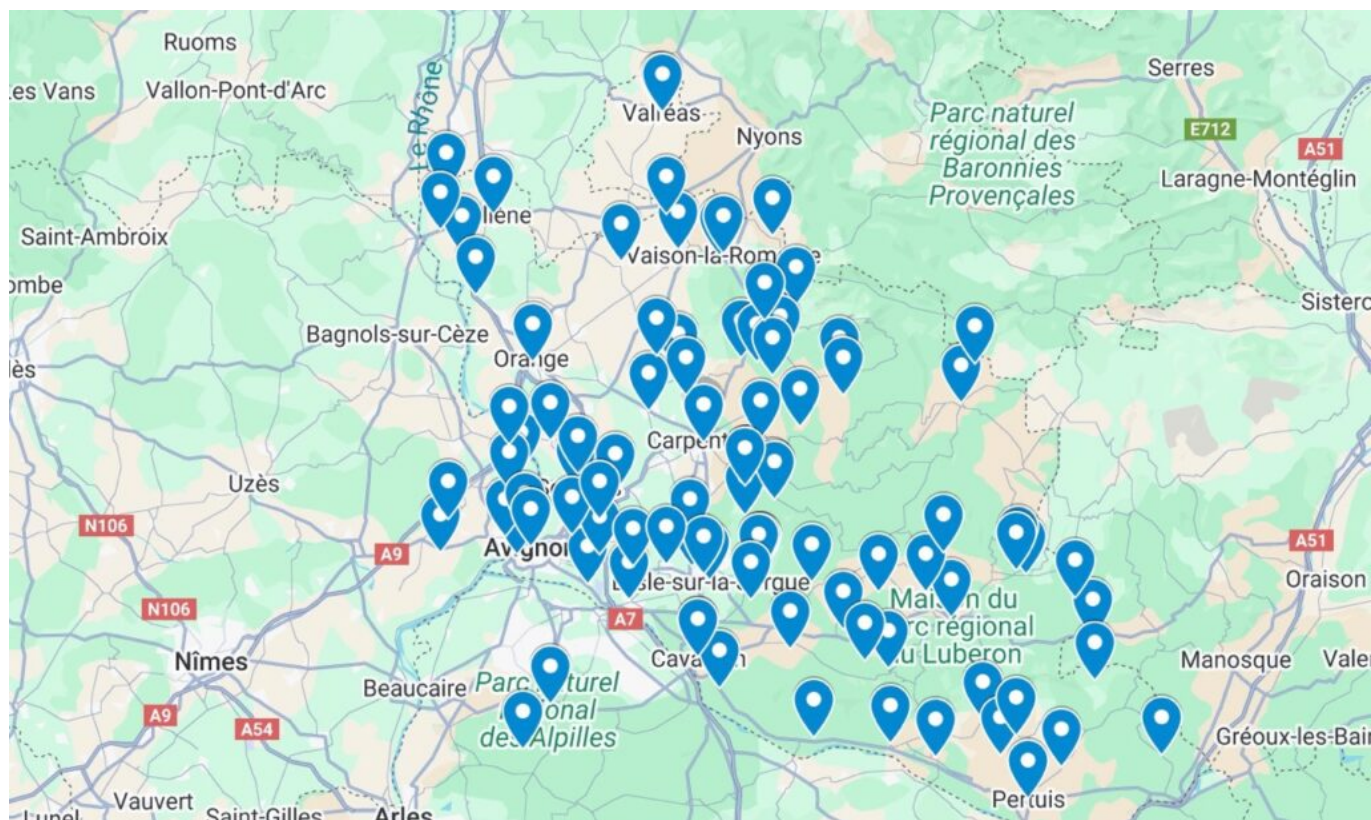
Crédit : DR/Archives/Avignon Tourisme

L.G.

**L'évaluation s'est basée sur quatre indicateurs : Ancienneté de la vieille ville : déterminée à partir de la date vérifiable la plus ancienne de peuplement continu ou de fondation officielle. Coût d'une visite guidée à pied : recueilli à partir de plateformes en ligne largement utilisées pour les visites et les activités. Accessibilité à pied : facteur central. Pour chaque ville, cinq sites touristiques clés ont été identifiés et reliés entre eux par un itinéraire piétonnier optimal à l'aide de Google Maps. La distance totale et le temps de marche estimé ont tous deux contribué au score : plus la ville est compacte, plus elle est accessible aux piétons. Popularité sur les réseaux sociaux : mesurée par le nombre de publications Instagram utilisant le hashtag le plus pertinent pour la ville. Toutes les données ont été recueillies en août 2025. La répartition reflète leur pertinence par rapport à l'expérience de voyage : l'accessibilité à pied représente la plus grande part avec 50%, suivie de l'ancienneté (20%), du coût de la visite guidée (20%) et de la popularité sur Instagram (10%).*

Ecrit par le 18 mai 2026

(Carte interactive) Découvrez le programme des Journées européennes du patrimoine en Vaucluse



A l'occasion de la 42^e édition des Journées Européennes du Patrimoine, [l'Echo du mardi](https://www.echodumardi.com) vous propose une carte interactive du programme en Vaucluse.

En tout, près d'une centaine d'animations seront proposées dans le département lors de cet événement qui se déroulera ce samedi 20 et dimanche 21 septembre.

Écrit par le 18 mai 2026

Bédarrides : les travaux de restauration du Pont sur l'Ouvèze débutent



Le Département de Vaucluse vient de démarrer les travaux de restauration du Pont sur l'Ouvèze qui présente des dégradations importantes. L'opération devrait s'étaler jusqu'au printemps prochain.

Classé au titre des Monuments historiques depuis 1997, le Pont sur l'Ouvèze, situé à Bédarrides, présente une condition vétuste qui nécessite une restauration importante. Le Département de Vaucluse débute donc une opération d'envergure pour lui donner une nouvelle jeunesse.

Ouvrage emblématique du patrimoine vaclusien, ce pont roman avec ses trois arches maçonnées en calcaire est situé sur une ancienne route départementale devenue communale mais il appartient toujours au Département qui assure son entretien. Long de 41,65m et largement de 5m, le pont présente des

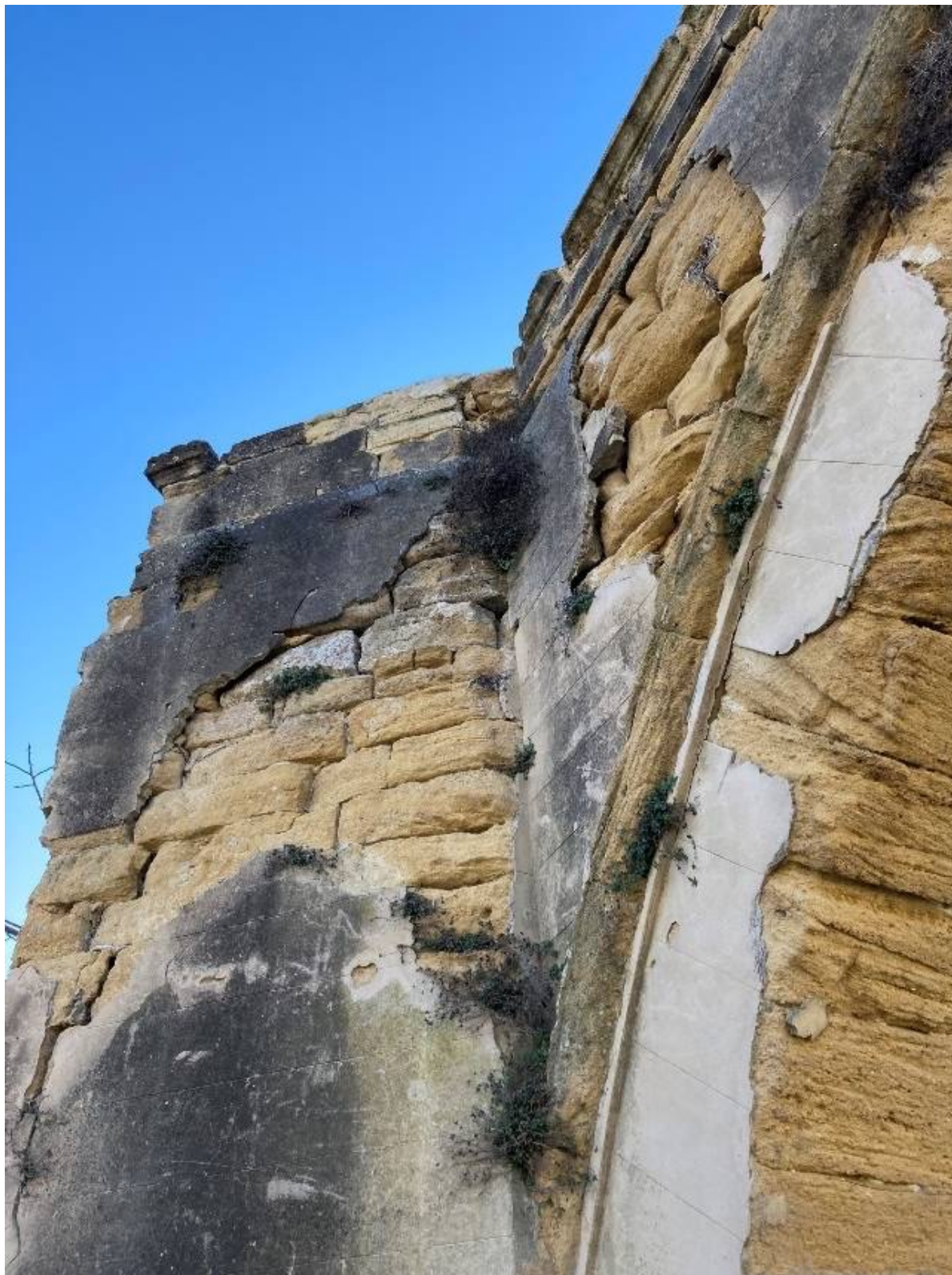
Ecrit par le 18 mai 2026

dégradations notables comme l'érosion des maçonneries, l'affouillement d'une pile, ou encore la dégradation des parapets.

Ecrit par le 18 mai 2026



Ecrit par le 18 mai 2026



Ecrit par le 18 mai 2026

©Département de Vaucluse

Des précautions prises depuis 2023

Afin d'éviter que les choses n'empirent et empêcher l'effondrement du pont avant les travaux, le Département avait pris des mesures conservatoires en 2023 pour limiter les charges. Ainsi, une circulation alternée avec feux tricolores et une restriction de zonage à 3,5t avaient été mises en place.

Aujourd'hui, l'opération de restauration de l'ouvrage débute dans l'objectif de garantir la sécurité des usagers (véhicules, piétons, cyclistes), préserver ce Monument historique, mais aussi répondre aux normes environnementales. Les travaux, qui devraient s'achever au printemps 2026, comprennent la restauration des maçonneries, le renforcement structurel des voûtes, la consolidation d'une pie, la mise en place d'une nouvelle dalle et d'un système d'étanchéité, ainsi que la création de trottoirs et la restauration des parapets. Au début de l'année 2026, une fermeture totale du pont à la circulation sera requise à deux reprises, avec la mise en place d'une déviation.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 1 071 650€, financé à hauteur de 713 760€ par le Département de Vaucluse et 357 890€ par l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local.

Rendez-vous au jardin du Château de Thézan ce week-end

Ecrit par le 18 mai 2026



Porté par le ministère de la Culture, l'événement '[Rendez-vous aux jardins](#)' revient pour sa 22^e édition du vendredi 6 au dimanche 8 juin. En Vaucluse, seul le [Château de Thézan](#), à Saint-Didier, participe avec pour thème cette année 'Jardins de pierres, pierres de jardins'.

Plus de 2 200 jardins publics et privés ouvriront leurs portes en France ce week-end, accompagnés de près de 600 jardins dans une vingtaine de pays européens, à l'occasion de la 22^e édition des 'Rendez-vous aux jardins'. Parmi eux, le jardin du Château de Thézan, à Saint-Didier, accueillera le public gratuitement.

Cette année, le thème met en lumière le rôle de la pierre dans l'art des jardins : murs en pierres sèches, calades, restanques, pavages, rocailles, grottes artificielles ou encore fabriques. Autant d'éléments minéraux qui structurent, décorent et façonnent les paysages, comme au cœur du jardin du Château de Thézan. La visite du jardin est libre de 10h à 13h et de 15h à 18h (8€ en incluant la visite du Château).

Sauvé de l'abandon en 2019 par Pierre de Beytia et Emmanuel Renoux, ce bijou architectural et

Ecrit par le 18 mai 2026

historique vaclusien reprend des couleurs petit à petit au grès des rénovations. Depuis 2023, l'édifice peut accueillir le public, mais il lui reste encore quelques coins à rénover, comme son orangerie, qui a été sélectionnée l'année dernière par la Mission Patrimoine pour être réhabilitée.

[Loto du Patrimoine : 90 000€ pour restaurer l'orangerie du Château de Thézan](#)

Rendez-vous aux jardins 2025. Du 6 au 8 juin. Château de Thézan. 58 Rue du château. Saint-Didier.

Rand'eau Découverte : découvrir la Sorgue autrement

Ecrit par le 18 mai 2026



Le [Comité Vaucluse de Canoë Kayak et Sports de Pagaies](#) lance le deuxième parcours de ses 'Rand'eau Découverte' sur la Sorgue. Un projet interactif qui permet la découverte du patrimoine naturel et historique de la rivière.

En 2022, le Comité Vaucluse de Canoë Kayak et Sports de Pagaies fait appel à [Furet Company](#), expert de la gamification digitale, pour développer une application gratuite nommée « Rand'eau Découverte® », disponible sur [Android](#) et [IOS](#). Ce projet se veut interactif, innovant et ludique pour l'éducation à l'environnement utilisant le canoë comme moyen de locomotion doux pour la découverte du milieu naturel et du patrimoine.

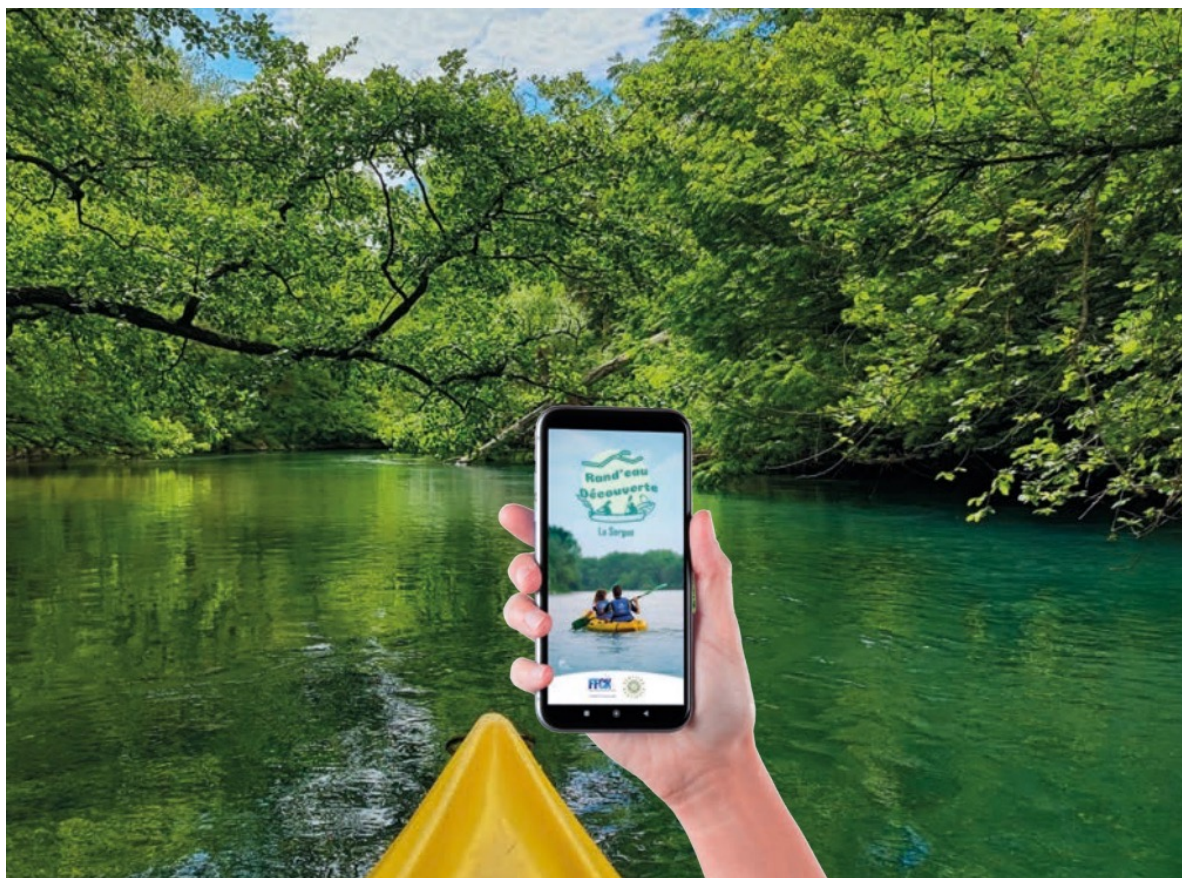
Après le Rhône, le Comité vauclusien lance un second parcours, cette fois-ci sur la Sorgue, afin de développer la marque 'Rand'eau Découverte' sur tout le territoire du Vaucluse et du Grand Avignon. Ce projet, cofinancé par le [Département de Vaucluse](#), [Canoë Evasion](#) et [Kayak Vert](#), et élaboré avec l'aide du [Club de Canoë Kayak Islois](#), a pour objectif une meilleure maîtrise des activités touristiques sur la Sorgue pour en protéger les fonds et les berges.

Ecrit par le 18 mai 2026

Neuf points d'observation

Grâce à l'application qui accompagne le parcours, les utilisateurs peuvent faire la descente de la Sorgue au départ de Fontaine-de-Vaucluse et profiter de neuf points d'observation agrémentés de quiz, de jeux, de réalité virtuelle, et de fiches d'information. Ainsi, les participants en apprendront davantage sur le Gouffre, les crues, les ouvrages humains, la photo souvenir, la ripisylve, les herbiers, la vue 360, les poissons, et les mammifères de la Sorgue.

Au fil du parcours, le joueur obtient des 'Pagaies d'Or'. à partir de 8 pagaies d'or, il débloquent son diplôme signifiant sa maîtrise du parcours. Les touristes peuvent ainsi découvrir la rivière et le territoire de façon ludique. Rand'eau découverte s'adresse aussi aux locaux, qui peuvent, quant à eux, redécouvrir la Sorgue et ses secrets sous un nouveau jour.



©Comité Vaucluse de Canoë Kayak et Sports de Pagaies

Ecrit par le 18 mai 2026

60 ans plus tard, La Balance penche du bon côté pour les Harkis d'Avignon



Le quartier de La Balance à Avignon figure parmi les 37 nouveaux lieux reconnus par [la Commission nationale indépendante pour les Harkis \(CNIH\)](#) au titre de la réparation nationale envers les Harkis dans le cadre de [la loi du 23 février 2022](#). Dans la région Arles, Manosque, Nice ainsi que Montpellier et Perpignan sont aussi concernés par cette décision.

Le gouvernement vient de valider la proposition de la CNIH d'intégrer 37 nouveaux sites à la liste des structures ouvrant droit à réparation, dans le cadre de la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis. Parmi ces lieux, on retrouve le bidonville du quartier de la Balance à Avignon où de nombreuses familles de Harkis vivront dans les années 1960 dans des logements insalubres.

Ecrit par le 18 mai 2026

Un quartier en délabrement

Le préfet de Vaucluse écrivait alors dans un rapport au Premier ministre en 1960 que ce quartier du centre-ville était « très dégradé, abandonné par ses propriétaires qui ont naguère fermé portes et fenêtres pour ne pas payer l'impôt, insalubre et même dangereux à cause des risques d'effondrement ». Ainsi, sur les 824 logements du quartier de la Balance, 429 étaient insalubres, en raison notamment des inondations. Le rapport du préfet de l'époque mentionne également que ce quartier est devenu « un refuge de nomades et de marginaux ».



Crédit : collection Michel Bourgues-DR

« Un refuge de nomades et de marginaux »

Le préfet de Vaucluse de l'époque

Pas d'eau, pas d'électricité, pas de chauffage...

Ecrit par le 18 mai 2026

À la suite de la suppression des maisons closes et en raison du nombre de logements vacants, « on décida d'y concentrer des familles gitanes ». Comme dans d'autres villes du sud de la France, on y trouve également à partir de 1962 des Harkis, qui y vivent sans eau, sans électricité ni chauffage, dans des appartements aux portes et fenêtres qui ne ferment pas. Les familles de Harkis (environ 150 personnes selon le CNIH) se regroupent par communauté et vivent dans des appartements situés principalement rue Ferruce, rue de la Grande Frusterie et rue de la Juiverie d'octobre 1962 à octobre 1966.

Les personnes susceptibles d'y avoir séjourné et leurs descendants pourront prochainement entamer des démarches de réparation auprès du service départemental de [l'Office national des combattants et des victimes de guerre](#) (ONaCVG), dès que le cadre réglementaire sera finalisé.



Ecrit par le 18 mai 2026

Crédit : collection Michel Bourgues-DR

Ecrit par le 18 mai 2026



Ecrit par le 18 mai 2026

Crédit : collection Michel Bourgues-DR

Par la suite ce quartier fut détruit dans le cadre d'une opération menée par la SEM Citadis (voir encadré en fin d'article), et les populations gitanes et harkis furent relogées dans deux quartiers distincts situés dans la cité Beau Soleil dans le secteur de Monclar qui fait déjà partie depuis 2023 des premiers quartiers choisis par la CNIH ouvrant droit à des dispositifs de réparation. Dans la région Arles (Le Mas Fondu), Manosque (Cité du Saint-Martin) et Nice (Bidonvilles : Digue des Français, Montagne ainsi que Saint-Roch) sont aussi concernés par cette décision. Dans le reste du grand Sud on trouve également Montpellier (Cité Redon et Zoo de Lunaret) et Perpignan (Bidonville de la cité Bellus - actuel Nouveau Logis).

Jusqu'à 6 000 personnes supplémentaires pourraient être indemnisées à la suite de leur passage dans l'un de ces sites. A ce jour, depuis sa création en 2022, la vingtaine de membres de la commission a traité plus de 27 000 dossiers pour un montant de près de 176M€.

« Le quartier de la Balance fait désormais pleinement partie de l'histoire nationale des Harkis et de la mémoire collective. »

Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse

« La reconnaissance du quartier de la Balance dans notre département de Vaucluse est une avancée majeure, souligne Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse, qui a été un des premiers élus locaux à réagir. Elle constitue un geste fort de justice et de mémoire, envers celles et ceux qui, après avoir servi la France, ont été relégués dans des conditions indignes sur notre sol. »

« Je tiens à saluer l'engagement de la Commission, des associations et de tous ceux qui ont contribué à faire émerger cette reconnaissance, poursuit le parlementaire. Le quartier de la Balance fait désormais pleinement partie de l'histoire nationale des Harkis et de la mémoire collective. »

L.G.

Ecrit par le 18 mai 2026



La Balance : une volonté de sauvegarde du patrimoine à l'origine de la loi Malraux

La Société d'équipement du département de Vaucluse (SEDV) est officiellement née le 3 mars 1960. Henri Duffaut, maire d'Avignon est alors élu président et Jean Garcin, président du conseil général, est désigné vice-président. Le conseil d'administration de l'ancêtre de [Citadis](#) lui assigne comme objectif prioritaire de réaliser la ZUP d'Avignon et de rénover la balance. Autrement dit de démolir ce quartier insalubre mais très vite autour de la Balance des voix s'élèvent contre cette atteinte au patrimoine.

Cela tombe bien, à l'autre bout de la France des destructions identiques sont imaginées dans le quartier du Marais à Paris. André Malraux, ministre de la culture de l'époque entend des défenseurs du patrimoine. Il fait voter une loi qui porte encore aujourd'hui son nom : grâce à la mise en valeur du patrimoine l'historique elle donne droit à des investissements défiscalisés.

Crédit : Citadis-DR

Ecrit par le 18 mai 2026

Donation : Comment donner de l'argent à ses enfants sans payer d'impôt ?



Comme de nombreux Français, vous souhaitez faire plaisir à vos enfants ou petits-enfants, les aider pour un projet spécifique, pour démarrer dans la vie ou encore leur transmettre une partie de votre patrimoine sans attendre. Mais quelles sont les règles applicables à ces donations ? [Pascale Gloser](#), présidente de [CNCEF Patrimoine](#), association professionnelle de conseils en gestion de patrimoine, répond aux principales interrogations sur ce sujet.

Comment aider vos enfants ou petits-enfants pour l'achat de leur résidence principale ?

Votre coup de pouce est toujours bienvenu pour constituer un apport ou leur permettre d'emprunter une somme moins importante.

Bonne nouvelle, le nouvel abattement de la loi de finances 2025 vous permet de donner, jusqu'au 31 décembre

2026, 100 000€ par donateur et jusqu'à 300 000€ par donataire à vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants en étant exonéré d'impôts. Ce qui signifie que votre enfant, par exemple, peut recevoir au maximum 200 000€ donnés par vous et votre conjoint (100 000€ chacun), et 100 000€ de son grand-père ou sa grand-mère.

Ecrit par le 18 mai 2026

Cette possibilité est également offerte aux oncles et tantes qui souhaitent aider leurs neveux et nièces, et peut se cumuler aux autres abattements pour donations en vigueur.

Les conditions à respecter

Ces sommes doivent servir à acheter ou construire dans les six mois suivant le don :

- un logement neuf, en l'état futur d'achèvement (sur plans) ou qui nécessite des travaux de rénovation énergétique,
- destiné à l'habitation principale ou à la location de longue durée,
- qui devra être conservée pendant les cinq années suivantes.

Quelles sont les règles pour donner en dehors de ce nouvel abattement 2025 ?

• Vous pouvez, à titre individuel, léguer une fois tous les quinze ans jusqu'à 100 000€ à chacun de vos enfants (sans avoir à donner un seul euro au fisc) en franchise de droits. Votre conjoint peut faire de même et chacun de vos enfants peut donc recevoir 200 000€ sans avoir à régler de droits de donation. Cet abattement peut s'appliquer en une seule ou en plusieurs fois tous les 15 ans. C'est-à-dire que si vous avez légué moins de 100 000€ lors d'une première donation, vous pouvez utiliser le solde encore disponible pendant une période de 15 ans pour effectuer un nouveau don.

• Vous pouvez également, si vous avez moins de 80 ans au jour de la transmission donner tous les 15 ans à votre enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant, neveu ou nièce majeur la somme de 31 865€ sans avoir à payer de droits.

• Si vous avez plus de 80 ans, l'abattement reste à 31 865€ pour les enfants et petits-enfants mais descend à 5 310€ pour les arrière-petits-enfants et 7 967€ pour les neveux et nièces.

Jusqu'à combien pouvez-vous donner lors d'une occasion spéciale (anniversaire, Noël) ?

Gâter vos enfants est une aspiration bien légitime et vous pouvez donner une somme d'argent pour une occasion particulière (anniversaire, mariage, naissance, réussite à un examen, etc.). Dans ce cas, vous n'avez rien à déclarer ni à régler. Il s'agit aux yeux de l'administration fiscale d'un présent d'usage.

Mais attention ! La somme offerte doit être 'raisonnable', c'est-à-dire proportionnée aux revenus et au patrimoine de celui qui l'offre. La loi n'a pas établi de barème mais on peut considérer, d'une manière générale, que le montant d'un présent d'usage ne doit pas dépasser 2% du patrimoine du donateur ou 2,5% de son revenu annuel. En outre, la somme doit être versée le jour de l'anniversaire, de Noël ou de la réussite à l'examen.

[Pascale Gloser](#), présidente de [CNCEF Patrimoine](#)